



FÉDÉRATION NATIONALE
DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

Assemblée générale

31 mai 2005

Ordre du jour & dossier

Membre de L'Union sociale pour l'habitat

14, rue Lord Byron • 75384 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 40 75 79 28 • Fax : 01 40 75 78 11 • www.fnar-habitat.org

Association Loi 1901 • Siret 775 697 907 00068 • APE 913 E



Assemblée générale ordinaire

31 mai 2005

- Sommaire -

1 – Activité 2004

- *Rapport d'activité* p.4
- *Rapport financier* p.20

2 – Activité 2005

- *Plan d'action de la FNAR 2005* p.34
- *Budget 2005* p.47
- *Cotisation des membres actifs et des membres associés à la FNAR* p.50

1

Activité 2004

RAPPORT D'ACTIVITE 2004

Une année charnière

Si 2003 avait été placé sous le signe des incertitudes pour les organismes, leurs Associations régionales et la FNAR, l'année 2004 aura été une année charnière à de multiples niveaux.

DES CHANGEMENTS A LA FNAR

Pour la FNAR tout d'abord, cette année aura été celle du renouvellement des instances et de l'élection de Jean-Louis Dumont à la présidence de la fédération lors du Conseil fédéral du 4 mai qui a également vu le départ de nos instances de deux « figures » du logement social et de la FNAR, Robert Rabelle et Michel Plomb.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire qui a précédé, la FNAR s'est également dotée de nouveaux statuts, préparés sous l'autorité d'une commission présidée par Michel Plomb, dont l'élaboration avait notamment pour objectifs de :

- Redéfinir l'objet et les missions de la FNAR ;
- Accompagner les modifications structurelles prévisibles dans le financement des AR et de la FNAR ;
- Mettre les statuts de la FNAR en adéquation avec les principes des règles communes adoptées par les AR
- Moderniser la composition et des règles de fonctionnement des instances ;
- Proposer un meilleur équilibre dans la représentation des territoires ;
- Donner une place aux directeurs d'AR au sein de la nouvelle « Assemblée des territoires ».

L'année 2004 a vu également une stabilisation de la situation financière de la FNAR par la suspension de la réfaction de la participation de l'Union au budget de la fédération avec, en fin d'année, l'assurance d'un retour en 2005 du tiers amputé depuis 2003.

Enfin, la FNAR a reçu mandat des Associations régionales de les représenter dans la négociation d'une convention collective nationale de branche.

DES EVOLUTIONS STRUCTURELLES DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Dans notre environnement, trois évènements majeurs sont intervenus en cours d'année qui ont fortement impacté notre mouvement professionnel et plus particulièrement les Associations régionales et la FNAR :

- **Le remaniement ministériel intervenu au printemps 2004** et l'arrivée de Marc-Philippe Daubresse en tant que Secrétaire d'État au Logement rattaché au Ministère de la Cohésion sociale qui ont transformé la nature des relations entre le ministère et notre mouvement qui, rappelons-le, étaient extrêmement tendues en début d'année notamment concernant la question de la Vente Hlm.

- L'annonce du **Plan de cohésion sociale** et la signature le 21 décembre 2004 d'un Accord-cadre entre l'État et l'Union sociale pour l'habitat. Celui-ci a positionné de manière centrale les Associations régionales dans la négociation, la mise en œuvre et le suivi au niveau local de du volet logement du Plan de cohésion sociale dans un cadre partenarial plus complexe notamment au regard du positionnement de l'UESL au titre de sa convention avec l'État.
- **Le vote de la Loi relative aux Libertés et responsabilités locales** qui a profondément modifié le paysage institutionnel local en redéfinissant les rôles et missions des acteurs, notamment des conseils généraux et des structures intercommunales en leur confiant la possibilité de devenir délégataires des aides à la pierre sur leur territoire, mais aussi en repositionnant l'État local.

UN IMPACT DIRECT SUR LES ASSOCIATIONS REGIONALES

Ces évènements ont impacté fortement les Associations régionales dans un double mouvement à la fois d'une plus grande responsabilité dans la conduite de leurs missions (nationales et locales) mais également d'une plus grande complexité dans la mise en œuvre de leurs actions.

Ceci c'est concrétisé par un renforcement indéniable de leur légitimité et de leur rôle au niveau local et au niveau national au travers notamment de :

- leur participation, individuelle et collective au travers de la FNAR, à la définition des orientations de notre mouvement (organisation des débats régionaux préparatoires au Congrès et élaboration de contributions) ;
- leur rôle central dans la préparation, la négociation, la mise en œuvre et le suivi de la déclinaison au niveau régional de l'accord-cadre sur la relance de la production ;
- leur responsabilité dans la bonne conduite au niveau local de l'engagement relatif à la perception de la qualité du service rendu aux habitants, avec notamment l'organisation de l'examen collectif par les organismes des résultats de l'évaluation dans la perspective de mettre en place, si nécessaire, des actions correctives et d'aboutir à fin 2005 à une définition partagée au sein du secteur professionnel d'un service de base ;
- leur rôle d'appui, de conseil et de soutien aux organismes dans l'instruction des dossiers de renouvellement urbain présentés à l'ANRU pour lesquels un avis de l'Association régionale doit être formulé ;

Ces changements structurels ne sont pas sans générer des difficultés tant dans l'exercice de ces nouvelles missions au niveau local avec les organismes et leurs partenaires que dans l'articulation avec les différentes composantes de notre mouvement professionnel y compris la FNAR. Des changements que toutes les associations ne sont pas toujours pleinement en capacité d'affronter en raison des évolutions internes qu'ils nécessitent mais aussi en raison d'une faiblesse de leurs moyens.

Il existe donc pour la FNAR un enjeu fort d'accompagnement au changement pour les années à venir qui devra se traduire par une animation renforcée du réseau notamment en terme de qualification, dont le Plan de formation lancée en 2004 est une des composantes, mais également en terme de :

- **renforcement de l'appui professionnel de l'Union dont la nouvelle organisation devra montrer son efficacité ;**
- **augmentation des moyens des AR ;**
- **renforcement du fonctionnement collectif entre les AR (Convention collective, nouvelle convention de développement, mutualisation, ...**
- **et de capitalisation.**

1 – L'ACTIVITE DES INSTANCES DE LA FNAR

UN RYTHME DE TRAVAIL SOUTENU

Les instances fédérales de la FNAR se sont réunies selon un rythme soutenu en 2004, avec 20 réunions statutaires ou liées au fonctionnement des instances de la Fédération :

- 1 Assemblée générale ordinaire le 4 mai, suivie d'une Assemblée générale extraordinaire qui a adopté les nouveaux statuts dont la préparation avait été principalement menée en 2003.
- 7 réunions du Conseil fédéral ou, suite à l'adoption des nouveaux statuts, de l'Assemblée des territoires dont la séance du 5 octobre 2004 a été l'occasion d'accueillir et de débattre avec Marc-Philippe Daubresse, nouveau secrétaire d'État au Logement, alors que le Conseil fédéral du 19 avril avait accueilli Marie-Noëlle Lienemann, Présidente de la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'Hlm.
- 4 réunions du Bureau dont une durant le Congrès de Montpellier ;
- 5 réunions de la Commission de financement, qui a eu pour objet de gérer la péréquation de la Dotation à l'action régionale, de suivre l'avancement de la mission d'audit des actions et des moyens des Associations régionales (Ernst & Young) et d'amorcer la réflexion sur l'évolution des moyens des AR ;
- 2 réunions du Groupe de réflexion pour la finalisation des nouveaux statuts de la FNAR.

Il n'y a pas eu de séminaire Présidents-Directeurs en 2004, mais une réunion regroupant les membres de l'Assemblée des territoires et les Directeurs d'Associations régionales a permis de faire le point de tous les dossiers prioritaires de l'action professionnelle, le 7 septembre.

Pour toutes ces réunions, l'équipe permanente de la FNAR a préparé les dossiers et éléments proposés au débat, organisé les réunions et rédigé les procès verbaux ou comptes-rendus.

Par ailleurs, le nouveau président de la FNAR, Jean-Louis Dumont, a effectué dès l'été et durant le second semestre de l'année une tournée des Associations régionales (16 rencontres en 2004) afin d'échanger et de débattre avec leurs instances sur les différents sujets d'actualité et d'amorcer une réflexion collective sur la définition d'un projet pour la fédération.

UN TRAVAIL PAR DELEGATION

L'élection de Jean-Louis Dumont a été l'occasion de redéfinir les dossiers prioritaires de la fédération ainsi que la méthode de travail pour les suivre et les piloter. Ainsi, dès l'Assemblée des territoires du mois de juillet 2004, des délégations ont été confiées à des membres de l'Assemblée :

- Territorialisation des politiques de l'habitat et mise en œuvre de la décentralisation, sous la responsabilité de Guy Potin (pilote), Georges Bullion et Jean-Luc Hoguet.
- L'implication des AR et de la FNAR dans la mise en œuvre de l'engagement professionnel « qualité du service rendu aux habitants », sous la responsabilité de Stéphane Dambrine (pilote) et Jean-Pierre Paret.

- L'implication des AR et de la FNAR en matière de renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU, sous la responsabilité de Jean-Luc Hoguet (pilote) et Bernard Marette
- L'organisation du dispositif professionnel d'appui à l'action des Associations régionales, sous la responsabilité de Jean-Luc Hoguet
- Le financement des AR et de la FNAR, et la refonte des Conventions de développement AR/FNAR/Union, sous la responsabilité de Francis Signoret, trésorier de la FNAR
- La mise en place d'une Convention collective nationale de branche du syndicat professionnel, sous la responsabilité de Paul Jarlier et Noël Roudaut

En ce qui concerne la délégation sur le projet de la fédération assurée par le président de la FNAR, les rencontres avec les Associations régionales se sont poursuivies durant le premier semestre 2005. Elles devraient aboutir à une formalisation dans le courant du second semestre.

Chacune de ces délégations a fait l'objet à partir de l'été d'un travail entre le référent et l'équipe de la FNAR afin d'identifier les axes prioritaires de travail et de réflexion de la délégation :

❑ **Renouvellement urbain**

Par un courrier de Jean-Luc Hoguet à tous les présidents d'AR en date du 13 juillet 2004, il a été rappelé la nécessité de l'engagement des Associations régionales sur ce thème et demandé que soit réalisée, dans chacune des régions, une analyse précise de l'état d'avancement des projets, de la nature des besoins des organismes, de la capacité de l'Association régionale à les accompagner, des besoins d'appuis complémentaires à faire remonter au niveau national. Ce courrier était accompagné de documents de cadrage élaborés conjointement par les directeurs d'AR et les services de l'action professionnelle de l'Union.

Une réunion spécifique sur ce thème et sur la qualité de service a également été organisée le 7 septembre 2004 entre les membres de l'Assemblée des territoires et les directeurs d'AR afin :

- de faire un point de l'évolution du contexte national sur ces dossiers,
- d'en rappeler les objectifs pour la FNAR et l'Union,
- de faire un point des initiatives prises, et de leur mise en œuvre, par le mouvement dans son ensemble, notamment au niveau des Associations régionales,
- d'échanger sur les situations rencontrées par les Associations régionales et éventuellement réfléchir à l'adaptation des moyens d'actions.

❑ **Engagement professionnel « Qualité du service rendu aux habitants »**

Une réunion de travail avec Stéphane Dambrine et la direction de l'action professionnelle a permis d'effectuer un état des lieux national de la mise en œuvre de la démarche, et notamment la perspective d'atteinte des objectifs initiaux en terme d'échéances, de réfléchir aux éventuels recalages de la démarches et à la nature de la poursuite de l'action professionnelle à mettre en place.

Dans ce cadre, Stéphane Dambrine a présidé le séminaire de l'action professionnelle organisé conjointement par la FNAR et l'Union sur ce thème en novembre 2004. Ce séminaire avait été précédé de la réunion sur ce thème et sur le renouvellement urbain évoquée ci-dessus et animée par Denis Bimbenet, président de l'AR Bretagne.

□ **Territorialisation des politiques de l'habitat et mise en œuvre de la décentralisation,**

Une réunion avec Guy Potin a permis de préciser les axes de travail de la FNAR et des Associations régionales sur ce thème et plus particulièrement :

- les relations avec les réseaux d'élus tant au niveau national (en articulation avec l'Union) qu'au niveau local,
- le positionnement auprès des collectivités locales,
- l'organisation de clubs de rencontres et d'échanges,
- la réalisation de supports pédagogiques simples,
- l'actualisation et le renforcement de l'animation de l'Observatoire des interventions des collectivités territoriales.

□ **Organisation du dispositif professionnel d'appui à l'action des Associations régionales**

La FNAR et la Délégation générale de l'Union ont engagé des discussions dès septembre 2004 sur ce dossier. Une rencontre entre le Bureau de la FNAR et les représentants de la Délégation générale a permis de clarifier les grands principes de l'évolution à engager :

- Renforcement des moyens des Associations régionales à travers les moyens supplémentaires accordés par l'accord-cadre ;
- Réorganisation du dispositif professionnel d'appui aux Associations régionales et aux organismes revu selon une logique thématique afin de mieux répondre aux besoins individuels de chaque Association régionale.

A la suite de ces échanges, une nouvelle organisation a été mise en place par l'Union à la fin de l'année 2004. Elle se symbolise notamment par la réunion, au sein de la Délégation à l'action professionnelle (DLAP) de l'ancienne Direction du Développement Professionnel (DDP) et des Pôles d'appui.

□ **Le financement des AR et de la FNAR, et la refonte des Conventions de développement AR/FNAR/Union.**

Sous l'autorité de Francis Signoret, trésorier, la Commission de financement de la FNAR a engagé au second semestre 2004 une réflexion sur l'optimisation du dispositif de financement des Associations régionales, dans la perspective des moyens supplémentaires octroyés par l'accord-cadre.

A cette période, les premières réflexions sur l'évolution des conventions de développement ont été également menées dans l'objectif d'une remise à plat de la contractualisation AR-Union-FNAR pour l'année 2005.

Par ailleurs le maintien de la demande par la Commission d'un retour dans le budget de la FNAR de la partie ponctionnée par l'Union en 2003 et 2004 a finalement été entendue à la fin de l'année 2004.

□ **La mise en place d'une Convention collective nationale de branche du syndicat professionnel.**

Dès le mois de juillet 2004, la FNAR s'est engagée pour le compte des Associations régionales dans la négociation pour l'élaboration d'une Convention collective nationale de branche. L'Assemblée des territoires du 7 juillet a ainsi donné mandat à Paul Jarlier, Noël Roudaut et Jean-Marie Paris de la représenter et de négocier au nom des Associations régionales les dispositions de la convention collective nationale de branche dont l'aboutissement est prévu pour l'été 2005.

Entre septembre et décembre la FNAR a participé à 5 réunions de négociation tandis qu'un séminaire de réflexion était organisé entre les porteurs de la délégation et les directeurs d'AR le 18 octobre.

Il convient de noter que le travail de certaines délégations a été largement perturbé au second semestre par la négociation de l'accord cadre État-Union puis par la préparation de sa mise en œuvre qui a très largement mobilisé tant les instances de la FNAR, les Associations régionales que l'équipe technique de la fédération.

LES PRINCIPAUX DOSSIERS EXAMINÉS PAR LES INSTANCES

Les principaux dossiers examinés en 2004 par les instances de la FNAR furent :

- *Organisation et fonctionnement des Associations régionales et de la FNAR :*
 - Adoption des nouveaux statuts de la FNAR et du règlement intérieur ;
 - Renouvellement du Bureau, élection du président et désignation des représentants de la FNAR au Comité exécutif de l'Union sociale pour l'habitat ;
 - Renouvellement partiel 2004 du Conseil fédéral ;
 - Répartition de la Dotation à l'action régionale pour 2004 et réflexions sur les principes d'une nouvelle organisation du financement des Associations régionales et de la FNAR ;
 - Préparation du budget 2004 et financement de la FNAR dans le cadre de la diminution de la contribution de l'USH ;
 - Renforcement des moyens des Associations régionales dans le contexte de la signature de l'accord-cadre État-Union ;
 - Suivi de l'Audit des moyens et des actions des Associations régionales (mission Ernst & Young) ;
 - Participation de la FNAR à l'élaboration d'une Convention collective nationale de branche du syndicat professionnel.

- *Évolution de l'organisation de l'Union sociale pour l'habitat :*
 - Validation des réflexions de la FNAR sur l'évolution de l'Union sociale pour l'habitat dans le cadre du Comité d'organisation interne ;
 - Réorganisation du dispositif d'appui professionnel de l'USH à l'action des Associations régionales.

- *Dossiers professionnels :*
 - Suivi des dossiers prioritaires du mouvement professionnel :
 - Renouvellement urbain ;
 - Mise œuvre de l'engagement professionnel relatif à la Qualité du service rendu aux habitants ;
 - Suivi des « contrats des 80.000 » ;
 - Projet d'accord entre l'Union sociale pour l'habitat et l'État dans le cadre du volet logement du Plan de cohésion sociale et définition des priorités d'actions pour les Associations régionales dans la mise en œuvre locale de l'Accord-cadre ;
 - Suivi de l'organisation des débats régionaux préparatoires au Congrès Hlm 2004 de Montpellier et synthèse des débats (dossier du Congrès).

- *Communication :*
 - Communication à l'occasion du Congrès Hlm (Plaquette « Paroles de territoires »)
 - Évolution de la charte graphique après le changement de dénomination de la fédération.

Avec l'objectif d'améliorer l'information des membres des instances de la FNAR et des Associations régionales, l'équipe de la Fédération a procédé à partir de septembre 2004 à la diffusion élargie des comptes-rendus des téléréunions hebdomadaires qu'elle organise à l'attention des directeurs d'Associations régionales.

En cours d'année et pour favoriser la transparence et le partage de l'information la diffusion a été étendue aux membres de la délégation générale de l'Union et aux conseillers techniques thématiques et territoriaux de la Délégation à l'action professionnelle.

2 - L'APPUI DE LA FNAR A L'ACTION DES ASSOCIATIONS REGIONALES DANS LES TERRITOIRES

L'ANIMATION DU RESEAU DES ASSOCIATIONS REGIONALES ET L'APPUI A SON FONCTIONNEMENT

Durant l'année 2004, l'équipe technique de la FNAR aura organisé plus de 50 réunions ou télé-réunions avec les directeurs des Associations régionales dont :

- 8 Comités d'action régionale (réunions mensuelles des directeurs organisées autour des thèmes de l'actualité professionnelle) et une réunion d'information durant le Congrès de Montpellier ;
- 35 télé-réunions hebdomadaires d'information donnant lieu à la production d'un compte rendu dont la diffusion a été étendue en cours d'année aux membres du Bureau de la FNAR, aux présidents d'AR, à quelques personnes de la Délégation générale de l'Union ;
- 2 séminaires de l'action professionnelle, en collaboration avec l'Union, l'un sur le thème de la Qualité de service (1 jour), l'autre sur le renouvellement urbain (2 jours) ;
- 1 séminaire de réflexion stratégique des directeurs (à Clermont-Ferrand en avril) ;
- La deuxième journée des personnels des AR et de la FNAR (à Paris en décembre).

Par ailleurs, plusieurs réunions ont été organisées pour répondre à des besoins spécifiques (difficultés sur la mise en œuvre de la programmation 2004, modification de la convention collective, préparation de la journée des personnels, ...).

A travers ces rencontres du réseau des directeurs, la FNAR a assuré son rôle d'animation du réseau des AR et d'interface entre l'Union et les Associations régionales, permettant ainsi :

- L'information permanente des directeurs sur l'actualité nationale et professionnelle, les évolutions sur les dossiers en cours, l'anticipation des dossiers à venir, etc. ;
- Les remontées vers l'Union des informations en provenance des territoires et la veille, notamment sur les thèmes prioritaires de l'action professionnelle ;
- L'échange entre les directeurs sur leurs actions et leurs pratiques, favorisant ainsi la professionnalisation de chacun ;
- L'amélioration du fonctionnement du réseau d'échange entre les Directeurs, le personnel des AR et la FNAR.

Par ailleurs, la FNAR a participé, dans la première partie de l'année et jusqu'à la suppression des Pôles, aux côtés du Délégué à l'action régionale et locale de l'Union, aux Comités d'animation et de pilotage (CAP) des Pôles d'appui mis en place par l'Union.

Dans la seconde partie de l'année, l'organisation professionnelle ayant évolué (départ de Jean-François Dez et création de la DLAP), la FNAR a intensifié ses réunions de concertation et de coordination avec Frédéric PAUL, nouveau délégué à l'action professionnelle de l'Union.

Par ailleurs, l'équipe de la FNAR participe et rend compte régulièrement des réunions institutionnelles et de travail dans lequel elle représente la fédération et les Associations régionales (Comité exécutif de l'Union, Commissions thématiques du Comité exécutif de l'Union, Conseil national du mouvement, Comité de direction de l'Union, Groupe Congrès de l'Union, Comité exécutif et Comité d'orientation du FILLS, Groupe de travail sur les Système d'information de l'organisation professionnelle (SIOP), Réunions de coordination DDP-DARL, séminaires et réunions des groupes thématiques de l'action professionnelle, Comité national de suivi de la Convention réfugiés,...).

UNE ECOUTE PERMANENTE CONCERNANT LES ATTENTES ET LES EVOLUTIONS DES ASSOCIATIONS REGIONALES

En complément du lien permanent entre les Associations régionales et la FNAR, l'équipe permanente de la FNAR a poursuivi le dispositif de rencontres individuelles auprès de tous les directeurs afin :

- de mieux suivre leur activité et répondre à leurs attentes ;
- de mieux cerner les évolutions de leur environnement et de leurs territoires ;
- d'évaluer le service rendu par l'équipe fédérale et par les services de l'Union ;
- de construire des réponses adaptées à leur besoins et de réguler les difficultés pouvant subvenir.

La présentation de la synthèse qui devait s'effectuer lors du séminaire des directeurs de Clermont-Ferrand en mai 2004 n'a pu être effectuée en raison de la présentation par Ernst & Young des résultats de l'audit des moyens et des actions des AR.

LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS DU RESEAU DES ASSOCIATIONS REGIONALES

L'équipe de la FNAR a poursuivi la mise en place du programme d'action pluriannuel travaillé et validé par les directeurs qui se décline selon quatre axes correspondants aux quatre priorités repérées par la FNAR :

- Structurer le réseau des Associations régionales et favoriser son fonctionnement
- Valoriser les réalisations et les démarches mise en œuvre par les Associations régionales
- Mieux articuler les interventions des Associations régionales avec l'action professionnelle de l'Union
- S'investir sur quelques thèmes majeurs de l'action professionnelle

Plusieurs fois réactualisé, ce programme de travail devra être revu afin de tenir compte des nouvelles orientations de la Fédération et de l'évolution des Conventions de développement tripartite AR-FNAR-USH.

DES MOYENS LIMITES

L'Assemblée générale de 2003 avait validé le principe de la prise en charge par les Associations régionales d'une partie du coût de la Fédération après la décision de l'Union de diminuer progressivement (un tiers par année) sa participation au financement de la FNAR.

Cette situation a perduré en 2004, sans la mise en œuvre cependant de la seconde refaction de la participation de l'Union comme cela était prévu initialement. La direction de la FNAR a donc poursuivi une politique de gestion prudente de son budget :

- Pas de recrutement de personnel supplémentaire, mais recours à un stagiaire d'été pour consolider les bilans et plans d'actions des AR au sein d'une base de données de valorisation des actions.
- Limitation de toutes les dépenses afin de n'engager que ce qui s'avérait nécessaire au fonctionnement de la Fédération.
- Poursuite de la refacturation aux Associations régionales d'un certain nombre de dépenses jusqu'alors prises en charge sur le budget de la Fédération.

A la fin de l'année 2004 cependant, suite aux interpellations récurrentes des instances de la FNAR et au regard de l'amélioration de la situation financière de l'USH, la FNAR a reçu l'assurance de l'Union du retour en 2005 des 142 000 euros correspondant au tiers de la participation de l'Union à son budget lui permettant d'envisager un renforcement de ces moyens internes à l'échéance de 2005.

Fin 2004, l'équipe permanente de la FNAR était composée d'Isabelle LEMAIRE, Assistante, de Patrick SCIBERRAS, Conseiller, et de Jean-Marie PARIS, Directeur.

3 - LES ASSOCIATIONS REGIONALES ET LA FNAR EN PREMIERE LIGNE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DU MOUVEMENT HLM

L'année 2004 a été principalement marquée par la place centrale occupée par les Associations régionales, en parallèle avec leur appui aux organismes dans les territoires, à la fois dans la mise en œuvre des orientations prioritaires du mouvement professionnel (Renouvellement urbain, Qualité du service rendu, déclinaison de l'accord-cadre) et dans leur participation à la définition de ces orientations (contributions pour le Congrès de Montpellier).

Au delà de sa mission d'animation, d'information et de structuration du réseau, la FNAR a notamment appuyé les Associations régionales dans la poursuite de la mise en œuvre de l'engagement sur la qualité du service rendu, sur le renouvellement urbain et dans la deuxième partie de l'année dans la préparation de la mise en œuvre de l'accord-cadre État-Union sociale pour l'habitat.

Ces différentes actions ont été mises en place en étroite coordination avec les services de l'action professionnelle de l'Union qui ont fait l'objet en cours d'année d'une importante réorganisation à laquelle la FNAR a activement participé à la fois pour l'évaluation des actions passées (évaluation des actions et missions des Pôles d'expertise) et pour la définition des nouvelles missions et de la nouvelle organisation professionnelle qui a été « installée » au premier trimestre 2005.

D'un point de vue plus structurant pour le réseau, la FNAR a également travaillé à :

- l'élaboration du Plan de formation des personnels des Associations régionales,
- l'organisation de la deuxième journée des personnels,
- la négociation de la future Convention collective nationale de branche,
- à partir de fin 2004, l'élaboration des premières réflexions sur le contenu des futures Conventions de développement.

Les points ci-dessous ne concernent pas l'ensemble de l'action professionnelle des Associations régionales, mais seulement les dossiers pour lesquels la FNAR a mené une action particulière en appui ou en organisation de leur action.

LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX HABITANTS

Poursuivant le travail engagé en 2003 de sensibilisation des organismes et d'état des lieux des actions menées, les Associations régionales se sont fortement mobilisées pour poursuivre la mise en œuvre de l'engagement professionnel en matière de qualité de service rendu aux habitants en ayant notamment l'objectif d'accompagner les organismes pour la réalisation des enquêtes auprès des habitants avant la fin de l'année 2004.

Dans ce cadre les Associations régionales, éventuellement avec l'appui de leur Pôle d'expertise, ont informé et sensibilisé les organismes, diffusé et travaillé à l'appropriation des éléments de méthodes produits par l'Union, veillé à la cohérence des démarches engagées par les organismes, suivi la mise en places des enquêtes et, dans certaines régions, porté des démarches d'enquêtes collectives.

Tout au long de l'année la FNAR, dans le cadre de la délégation confiée à Stéphane Dambrine et en lien étroit avec les instances et l'action professionnelle de l'Union, a accompagné l'action des AR en ce domaine notamment par :

- La participation au groupe de travail ayant conduit à l'élaboration des outils méthodologiques d'appui aux organismes et aux Associations régionales ;
- Une sensibilisation et une information régulière des directeurs lors des CAR mensuels et des instances de la FNAR ;
- La mise en place d'un tableau de bord de suivi permettant d'avoir une vision partagée de la mise en œuvre de l'engagement et l'information des instances de la FNAR et de l'Union ;
- L'organisation d'un séminaire de l'action professionnelle en novembre permettant de faire un premier bilan de l'action, d'échanger sur l'analyse collective des résultats et l'élaboration des plans d'action, de s'interroger sur les engagements de service.

Après quelques difficultés ciblées de mise en œuvre au niveau local identifiées au début de l'année 2004, le bilan global de la démarche à la fin de l'année 2004 était largement positif et a permis au début de l'année 2005 de commencer à travailler à la fois sur le contenu des synthèses régionales à produire en vue du Congrès de Nantes, mais également de commencer à réfléchir sur les modalités de tenue des débats régionaux, l'élaboration des plans d'actions et les questions de communication tant interne qu'externe.

LE RENOUVELLEMENT URBAIN

La fin de l'année 2003 et le début de l'année 2004 ont vu l'installation officielle de l'Agence nationale de la Rénovation urbaine (ANRU) qui a entériné à la fois l'instruction locale des dossiers avec, pour le mouvement professionnel, l'indication dans le règlement général de la nécessité de la production par les Associations régionales d'un argumentaire circonstancié sur les projets déposés par leurs organismes.

Dans ce cadre, les Associations régionales, éventuellement appuyées par leur Pôle d'expertise, ont développé une action professionnelle dense et soutenue notamment par :

- L'organisation de réunions d'informations professionnelles sur l'ANRU et la thématique du renouvellement urbain avec les organismes et éventuellement avec leurs partenaires locaux (DRE, CDC,...) ;
- L'émission de l'avis de l'AR sur les projets de et l'interface avec les représentants de l'Union à l'ANRU ;
- Une aide au montage des projets dans le cadre de l'instruction des dossiers en lien avec les délégués territoriaux ;
- Des réflexions sur la mise en place de dispositif spécifique d'accompagnement (charte relogement) ou la capitalisation et la diffusions de certains modes opératoires ;
- La mise à jour des données de l'Observatoire des projets urbains pour les opérations relevant de l'ANRU.

La FNAR, en lien étroit avec les instances et l'action professionnelle de l'Union, a accompagné l'action des AR en ce domaine notamment par :

- Une sensibilisation et une information régulière des directeurs lors des CAR mensuels et des instances de la FNAR ;
- La préparation et la définition avec les AR et les services de l'Union des modalités de production de l'avis ;
- L'organisation d'un séminaire de l'action professionnelle en juin 2004 permettant d'effectuer un point d'actualité sur le dispositif et les procédures, d'échanger sur les pratiques, de lister les besoins et de définir collectivement les outils et méthodes de l'action professionnelle ;
- L'adaptation et la mise à jour de l'Observatoire des projets urbains afin d'y intégrer les spécificités propres aux dossiers des opérations éligibles à l'ANRU.

L'ACCORD-CADRE ETAT-UNION SOCIALE POUR L'HABITAT

Sans attendre la signature de l'accord dont la négociation s'était engagée durant l'été, la FNAR a pris l'initiative, en lien étroit avec l'Union, d'accompagner dès la rentrée de septembre, les directrices et directeurs d'Associations régionales dans la préparation à la mise en œuvre de l'accord :

- Dans le cadre des CAR mensuels, trois demi-journées de travail ont été consacrées entre septembre 2004 à ce sujet, en présence de Frédéric Paul, Béatrix Mora, Véronique Momal et Brigitte Brogat (DLAP), afin :
 - de leur donner une lecture commentée du projet d'accord, de ses évolutions et des différentes conventions (État/UESL, USH/CDC, ...) ou éléments ayant un impact sur la préparation de l'accord ;
 - de leur fournir des éléments méthodologiques de base, dans l'attente d'un travail plus fin à réaliser avec la DGUHC ;
 - de leur permettre d'échanger sur les initiatives prises dans les différentes régions.
- Deux notes générales de méthodes ont été élaborées et diffusées, l'une sur « l'accord régional », l'autre sur les « conventions d'objectifs ».
- Enfin, un travail a été engagé avec la DGUHC afin de se doter d'une approche commune de l'accord-cadre et une démarche coordonnée de diffusion de messages et d'outils à destination des services de l'État et des Associations régionales. Cette synergie a donné lieu en début d'année 2005 à un séminaire commun aux deux réseaux (AR-DRE).

LES AUTRES THEMES SIGNIFICATIFS DE L'INTERVENTION DES ASSOCIATIONS REGIONALES EN 2004

Au-delà des thématiques identifiées précédemment, les Associations régionales sont intervenues en 2004 sur de nombreux thèmes, selon les orientations définies par les organismes dans le cadre de leurs Plans d'action. On peut notamment citer :

- En début d'année 2004, la mise en œuvre des Contrats des 80.000 et le suivi de la programmation des crédits de l'Etat.
- La connaissance et le suivi de la mise en place des Plans stratégiques de patrimoine.
- Le suivi des politiques en faveur du logement des personnes défavorisées : propositions et négociation avec les partenaires dans le cadre de la reconduction et/ou de l'évolution des dispositifs (PDALPD, ACD, FSL...).
- L'adaptation du parc des organismes au vieillissement de la population, à l'accueil de populations spécifiques et l'adaptation des foyers de personnes âgées.
- Les réflexions sur le développement de l'accession sociale et très sociale à la propriété.
- Le suivi de la mise en œuvre de la Convention destinée à favoriser l'accueil des réfugiés statutaires dans le parc social et la question des demandeurs d'asile.
- L'amélioration de la connaissance des interventions des collectivités territoriales en faveur de l'habitat et l'appui aux organismes dans leur positionnement dans l'élaboration des politiques locales de l'habitat.
- La concertation locative et le partenariat avec les associations représentatives, en particulier dans le cadre des instances régionales mises en place dans le cadre des règles communes des statuts des Associations régionales.
- La politique technique, avec un fort positionnement de plusieurs Associations régionales sur les thèmes des charges locatives, du Développement durable, de la fourniture de services dans les bâtiments.

Il faut ajouter à tous ces dossiers, le travail important réalisé par les Associations régionales en matière :

- de communication et de diffusion d'informations professionnelles à destination des organismes,
- d'organisation de journées professionnelles régionales, d'animation de clubs ou d'ateliers ;
- de connaissance tant en ce qui concerne les problématiques territoriales (fonctionnement des marchés de l'habitat, analyse des PLH, ...) que des problématiques patrimoniales ou sociale (EPLS, besoins en réhabilitation, occupation du parc social, ...)
- de gestion de dispositifs pour le compte des organismes et notamment le Fonds d'Intervention du logement locatif social (FILLS) ou la cogestion du Numéro unique sur certains territoires.

Sur ces différents thèmes la FNAR a été moins impliquée que pour les dossiers prioritaires identifiés précédemment. Son rôle a consisté essentiellement à diffuser l'information professionnelle et à favoriser les échanges, soit entre les équipes des AR et celles des services de l'Union, soit entre les directeurs d'AR.

LES MOYENS DES ASSOCIATIONS REGIONALES EN 2004

La mission d'audit confiée au cabinet Ernst & Young puis la négociation de l'accord-cadre avec l'État, au regard de la place importante occupée dans le dispositif par les Associations régionales, ont été l'occasion, une fois encore, de s'interroger sur les moyens des Associations régionales.

Des réflexions ont été menées durant tout le second semestre de l'année dans le cadre des délégations respectivement confiées à Jean-Luc Hoguet et Francis Signoret. Ces réflexions devaient permettre d'aboutir courant 2005 d'une part à la refonte des conventions de développement qui tiendront compte désormais des nouveautés apportées par la signature de l'accord-cadre État-Union, d'autre part à l'engagement d'une réflexion sur les modalités de financement des Associations régionales et notamment des modalités de répartition de la péréquation.

On notera que l'effectif global des Associations régionales a légèrement augmenté en 2004, se situant à un peu plus de 100 salariés mais que la rotation, assez importante ces dernières années, a eu tendance à diminuer ce que l'on peut probablement associer à un niveau de recrutement initial plus élevé même si les marges de manœuvre en matière de recrutement restent limitées, notamment pour les Associations régionales de petite taille.

Signalons enfin que deux Associations régionales ont changé de Directeur en 2004, avec le départ de Bertrand Wahl d'ARELOR Hlm et son remplacement par Jean-Yves GREVOT et le recrutement de Brigitte JALLET à l'Union sociale pour l'habitat de la Région Centre suite au décès de Jean-Claude JANDIN.

RAPPORT FINANCIER 2004

FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS REGIONALES D'ORGANISMES D'HABITAT SOCIAL FNAR

COMPTES DE L'EXERCICE 2004

RAPPORT FINANCIER

Conformément aux statuts de la Fédération, le rapport financier présente les comptes de l'exercice 2004.

1. Les comptes de l'exercice 2004

* Le compte de résultat

Il prend en compte l'ensemble des opérations engagées par la Fédération pour son fonctionnement propre.

On trouve au crédit :

- Le montant des cotisations appelées en 2004 pour 146 703 €.
- Le retour de cotisations effectué par l'Union pour un montant de 312 636 €.
- Le poste autres produits (77 948,25 €) correspond :
 - au paiement par les Associations Régionales des abonnements aux revues éditées par l'Union (Actualités Habitat, Habitat et Société, et l'annuaire USH :9 513 €)
 - à une participation des AR au séminaire des directeurs de mai et à la journée des personnels (5 262,35 €),
 - à trois Plans d'Action de l'Union pour, d'une part, les séminaires « Qualité de service » et « Action professionnelle Rénovation Urbaine » (9 600 €) et, d'autre part, « l'Observatoire des projets urbains » (15 000 €),
 - à une participation d'Habitat Formation au plan de formation des AR pour 32 500 €,
 - et à des produits divers pour 6 072,90 € (re-facturation Congrès de Montpellier et licences informatiques pour les AR).

- 74 000 € de contribution de l'Union au fonctionnement de la FNAR imputée sur les crédits pour le financement de la Dotation à l'action régionale.
- Des produits financiers à hauteur de 3 329,24 €.
- Des produits exceptionnels à hauteur de 693 €.

On trouve au débit :

- Le versement à l'Union des cotisations pour 9.900 €, et ce, conformément au schéma de comptabilisation arrêté entre l'Union et les Fédérations.
- Des charges de fonctionnement à hauteur de 370 548,25 € en forte hausse de 64,4% par rapport à 2003. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des dépenses des postes de sous-traitance, frais de recrutement et frais d'impression. Ces charges se décomposent comme suit :
 - 47 047,88 € de remboursement de frais de mission, réceptions et réunions,
 - 119 927,20 € de coût des locaux et des services généraux, (comptabilité, courrier, paie, accueil, téléphone, entretien, ...) dont prestation DSI (20.000 €),
 - 29 673,36 € de frais d'impressions et d'éditions, dont 12 696,74 € correspondant au livret « Paroles de Territoires »,
 - 31 489,95 € de frais de sous-traitance, dont 20 406,75 € correspondant à la société SAFRAN concernant la négociation sur la Convention collective,
 - 142 409,86 € de frais divers, fournitures, participations séminaires, frais de recrutement, frais congrès, cotisations externes (IFMO et Cecodhas).
- La masse salariale du personnel propre à la Fédération, à savoir 252 208,47 €, est en baisse de 5,9 % par rapport à 2003.
- 5 203,45 € de dotations aux amortissements,
- 1 500 € de provision pour risque correspondant à la cotisation de l'USH OM appelée en 2004 et non payée,
- 3,26 € de charges financières.

Compte tenu de ces divers éléments, le résultat de 2004 est déficitaire de 24 053,94 euros.

* Le Bilan

On trouve à l'actif, les postes suivants :

- Des immobilisations (corporelles et incorporelles) à hauteur de 4 194,33 € en valeur nette contre 9 397,78 € en 2003.
- Des immobilisations financières à hauteur de 15,24 €.
- Un poste client en augmentation de 13,5% par rapport à 2003 pour 226 736,60 € constitué pour partie essentiellement par le poste client Groupe pour 222 338,60 € détaillé dans l' Annexe Comptable.
- Des valeurs mobilières de placement à hauteur de 101 837,98 €.
- Des disponibilités bancaires à hauteur de 621,32 €.

Quant au passif, il est constitué du total des fonds propres qui s'élèvent à 158 939,01 €, après affectation du résultat 2004, ainsi que d'une provision pour risque de 4 763,8 €, ainsi que de 27 182,61 € d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, de 132 289,05 € de dettes fournisseurs et de 10 231 € d'autres dettes (dont 9 900 € concerne le compte de liaison FNAR-USH).

END

En conclusion, il vous est demandé :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2004, tels qu'ils vous sont présentés et de donner quitus au Trésorier de la Fédération.

Compte de résultat au 31 décembre 2004 (en €)

CHARGES	2004	2003	2002
CHARGES D'EXPLOITATION			
Reversement cotisations USH	9 900,00	9 900,00	9 900,00
Achats et Charges externes	370 548,25	225 264,98	270 236,69
Loyers	65 400,00	74 910,00	64 805,00
Services Union	36 630,00	36 630,00	14 300,00
Fournitures administratives	14 674,66	3 622,83	12 305,74
Courses	135,94	5,19	0,00
Maintenance	411,62	1 193,57	320,15
Impressions Photocopies Revues	29 673,36	13 679,50	15 219,37
Téléphone	17 897,20	17 881,15	22 488,83
Relations extérieures	7 052,77	4 611,38	6 124,57
Frais de missions	20 049,55	13 917,15	15 855,56
Frais de réceptions	12 107,66	15 906,90	22 424,45
Frais non salariés (Président + CE)	14 739,32	11 801,24	11 326,66
Cotisations	6 908,00	1 100,00	1 097,63
Abonnements et divers	5 987,65	1 974,95	562,87
Sous-traitances	31 489,95	15 206,78	59 912,56
Frais recrutements	40 792,83	0,00	7 223,85
Séminaires directeurs	3 460,85	11 332,14	5 455,43
Assemblées générales	6 443,12	1 492,20	972,81
Journée des personnels d'AR	12 496,13	0,00	8 403,00
Séminaire Présidents-directeurs	0,00	0,00	1 438,21
Séminaires de l'action professionnelle	11 697,64	0,00	0,00
Plan de formation des AR (AFPOLS)	32 500,00	0,00	0,00
Salaires & Charges sociales	252 208,47	268 018,23	271 770,99
Salaires	152 376,24	154 979,12	160 304,89
Charges salariales	98 457,64	97 146,12	98 929,80
Tickets restaurant	3 584,97	4 737,87	5 292,36
Aides de l'État	-2 210,38	-3 310,70	-4 675,12
Formation complémentaire	0,00	0,00	522,99
Intérim	0,00	0,00	2 098,58
CDD M'Houmadi (OICT)	0,00	14 465,82	9 297,49
Dotations aux amortissements	5 203,45	6 338,81	7 809,01
Dotations aux provisions	1 500,00	3 263,80	0,00
Autres charges de gestion	0,00	0,56	841,55
Total charges d'exploitation	639 360,17	512 786,38	560 558,24
CHARGES FINANCIÈRES	3,26	17,26	7 297,90
Total charges financières	3,26	17,26	7 297,90
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opération de gestion	0,00	1,80	0,41
Sur opération en capital	0,00	12 958,17	0,00
Total charges exceptionnelles	0,00	12 959,97	0,41
SOLDE CRÉDITEUR EXCÉDENT	0,00	96 366,57	2 061,84
TOTAL GÉNÉRAL	639 363,43	622 130,18	569 918,39

PRODUITS	2004	2003	2002
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations Fédérales	146 703,00	148 467,04	9 900,00
Retour Cotisations USH	312 636,00	301 772,00	428 765,00
Autres produits	77 948,25	32 309,14	23 809,32
Ventes revues	9 513,00	9 301,00	14 217,55
Refacturation séminaire directeurs	1 978,35	7 072,00	0,00
Observatoires (OPU, OICT)	15 000,00	9 450,00	4 050,00
Journée des personnels d'AR	3 284,00	0,00	4 060,50
Plan de formation des AR (HF)	32 500,00	0,00	0,00
Séminaires de l'action professionnelle	9 600,00	0,00	0,00
Autres produits	6 072,90	6 486,14	1 481,27
Plan d'action Régional	74 000,00	123 933,00	73 937,00
Reprise provision	0,00	0,00	841,52
Total produits d'exploitation	611 287,25	606 481,18	537 252,84
PRODUITS FINANCIERS			
Reprise provision	0,00	12 958,17	0,00
Produits nets cession titres / participations	3 329,24	2 689,83	1 367,63
Total Produits financiers	3 329,24	15 648,00	1 367,63
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opération de gestion	0,27	0,00	31 297,92
Sur opération de capital	692,73	1,00	0,00
Total Produits exceptionnels	693,00	1,00	31 297,92
SOLDE DEBITEUR PERTE	24 053,94	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	639 363,43	622 130,18	569 918,39

FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS REGIONALES D'ORGANISMES D'HABITAT SOCIAL (FNAR)
Bilan au 31 Décembre 2004 (en €uros)

ACTIF	EXERCICE 2004			EXERCICE 2003	PASSIF	EXERCICE 2004	EXERCICE 2003
	BRUTS	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NETS				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	21 938,62	-21 938,62	0,00	0,00	Report à nouveau	182 992,95	86 626,38
Immobilisations corporelles	62 027,05	-57 832,72	4 194,33	9 397,78			
Immobilisations financières	15,24	0,00	15,24	15,24	Résultat de l'exercice	-24 053,94	96 366,57
Total actif immobilisé	83 980,91	-79 771,34	4 209,57	9 413,02	Total Fonds propres	158 939,01	182 992,95
					PROVISION POUR RISQUES	4 763,80	3 263,80
ACTIFS CIRCULANTS					DETTES		
Créances clients	226 736,60	0,00	226 736,60	199 954,50	Dettes auprès établissement crédit	27 182,61	0,00
Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes fournisseurs	132 289,05	151 013,29
Valeurs mobilières	101 837,98	0,00	101 837,98	129 582,66	Autres dettes	10 231,00	10 676,13
Disponibilités	621,32	0,00	621,32	8 995,99			
Total autres actif immobilisés	329 195,90	0,00	329 195,90	338 533,15	Total des dettes	169 702,66	161 689,42
TOTAL DE L'ACTIF	413 176,81	-79 771,34	333 405,47	347 946,17	TOTAL DU PASSIF	333 405,47	347 946,17

**FEDERATION NATIONALE DES
ASSOCIATIONS REGIONALES
D'ORGANISMES D'HABITAT SOCIAL
(FNAR)**

**ANNEXE POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2004**

- 1) PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
- 2) ACTIF IMMOBILISE - VALEURS BRUTES
- 3) ACTIF IMMOBILISE - AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS
- 4) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT
- 5) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2004 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, dans le respect du principe de prudence et des conventions générales que sont la continuité de l'exploitation, la permanence des méthodes comptables et l'indépendance des exercices.

Immobilisations incorporelles & corporelles

La méthode retenue pour l'évaluation des immobilisations est la méthode des coûts historiques.

Les taux d'amortissements pratiqués sont :

Immobilisations incorporelles

- Logiciels informatiques (linéaire) 33 %

Immobilisations corporelles

- Mobilier de bureau (linéaire) 10 %

- Matériel informatique (linéaire) 33 %

2. ACTIF IMMOBILISE - VALEURS BRUTES

a) La variation des immobilisations brutes, qui sont inscrites à l'actif en application des principes décrits en note 1, se présente comme suit :

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2004	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
<u>Immobilisations Incorporelles</u>	21.938,62	0,00		21.938,62
	21.938,62	0,00		21.938,62
<u>Immobilisations corporelles</u>	62.027,05	0,00		62.027,05
	62.027,05	0,00		62.027,05
<u>Immobilisations financières</u>				
Titres de participation	15,24	0,00		15,24
	15,24	0,00		15,24
TOTAL €	83.980,91	0,00		83.980,91

b) A la clôture de l'exercice, l'inventaire des titres de participation s'établit comme suit :

	NBRE DE TITRES	2004 VALEUR D'INVENTAIRE		
		VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
Habitat et Territoires Conseil	1	15,24		15,24
TOTAL €	1	15,24		15,24

3. ACTIF IMMOBILISE - AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les mouvements des amortissements des immobilisations, calculés selon la méthode décrite en note 1 se présentent comme suit :

RUBRIQUES	AMORTISSEMENT ET PROVISION CUMULES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2004	DOTATION DE L'EXERCICE	DIMINUTION DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENT ET PROVISION CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2004
Immob. Incorporelles	21.938,62	0,00	0,00	21.938,62
Immob. Corporelles	52.629,27	5.203,45	0,00	57.832,72
TOTAL€	74.567,89	5.203,45	0,00	79.771,34

4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

- a) Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été déterminée selon la méthode "premier entré - premier sorti".
- b) Lorsque nécessaire, les valeurs mobilières sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte du dernier cours de l'exercice.
- c) A la clôture de l'exercice, l'inventaire du portefeuille de valeurs mobilières s'établit comme suit :

	NBRE DE TITRES	2004			VALEUR REALISABLE 31/12/2004
		VALEUR D'INVENTAIRE			
		VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE	
ETOILE PREM	2	101.837,98	0,00	101.837,98	101.930,90
TOTAL €		101.837,98	0,00	101.837,98	101.930,90

5. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

a) Au 31 décembre 2004, les échéances des créances et des dettes étaient les suivantes :

CREANCES	Montants Bruts	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
<u>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</u>			
Créances clients et comptes rattachés	226.736,60	226.736,60	
TOTAL €	226.736,60	226.736,60	

DETTES	Montants Bruts	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Dettes fournisseurs	132.289,05	132.289,05	
Autres dettes	10.231,00	10.231,00	
TOTAL €	142.520,05	142.520,05	

Décomposition du poste Clients :

• Clients externes :		4.398,00
• Clients groupe :		222.338,60
USH	185.074,80 ¹	
HABITAT FORMATION	32 500,00	
USH OUTRE MER	4.763,80 ²	

		226.736,00

¹ Y compris 2^{ème} versement USH vers budget FNAR 2004 (156.318,00 euros) et solde 20% retour Dotation à l'action régionale (14.800,00 euros).

² Cotisation impayée en 2003 (3.263,80 euros) et cotisation impayée en 2004 (1.500,00 euros).

Décomposition du poste Fournisseurs :

• Fournisseurs externes :		20.191,08
SAFRAN	10.203,38	
AMERICAN EXPRESS VOYAGE	2.451,09	
HOTEL CONCORDE LAFAYETTE	1.030,00	
DIVERS	6.506,61	
• Fournisseurs groupe :		108.016,63
USH	75.516,63 ³	
AFPOLS	32.500,00 ⁴	
• Charges à payer :		4.081,34

		132.289,05

³ Y compris salaires de novembre et décembre (66.532,42 euros) et autres charges de structures (téléphone, annuaire, photocopie...) pour la différence.

⁴ Elaboration du Plan de formation des personnels des Associations régionales (remboursement par la compte groupe géré par Habitat-Formation).

2

Activité 2005

PLAN D'ACTION DE LA FNAR POUR L'ANNEE 2005

Plan d'action de la FNAR pour l'année 2005

Définition des actions

Le Plan d'action qui est présenté ci-après s'inscrit dans la continuité des orientations prioritaires de la FNAR votées par l'Assemblée des territoires du 7 juillet 2004.

Le contenu du Plan d'action pourra évoluer en cours d'année en fonction des évolutions de l'actualité de l'environnement professionnel des Associations régionales et plus largement de notre mouvement professionnel.

Les actions proposées sont présentées selon deux grandes parties :

- Les dossiers prioritaires directement portés par les instances de la Fédération ;
- Les actions liées à l'animation du réseau des Associations régionales.

Une troisième partie rappelle succinctement les principales modalités de mise en œuvre des actions proposées. En effet, l'organisation de réunions et lieux d'échanges prend une place particulièrement importante dans le travail de l'équipe permanente de la FNAR, comme le rapport d'activité 2004 l'indique avec plus de 70 réunions organisées l'année passée (instances et animation du réseau confondues).

Moyens disponibles pour la mise en œuvre des actions

La réalisation du Plan d'action proposé pour 2005 s'inscrit dans une situation budgétaire tendue mais permettant toutefois de dégager certaines marge de manœuvre. A ce titre :

- la construction budgétaire proposée pour 2005 intègre le recrutement à partir du mois de mai d'une chargée de mission confirmée qui aura pour mission de travailler à la valorisation et à la capitalisation des actions des AR, notamment en matière de territorialisation des politiques de l'habitat ;
- la FNAR va continuer de mobiliser les moyens du Plan d'investissement de l'Union.

1 - DOSSIERS PRIORITAIRES DES INSTANCES DE LA FEDERATION

1.1 - Travaux et organisation des instances de la Fédération

	Échéances
<p>Animation des délégations issues des nouveaux statuts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Territorialisation des politiques de l'habitat et mise en œuvre de la décentralisation, sous la responsabilité de Guy Potin (pilote), Georges Bullion et Jean-Luc Hoguet. • Engagement professionnel « Qualité du service rendu aux habitants », sous la responsabilité de Stéphane Dambrine (pilote) et Jean-Pierre Paret. • Implication des AR et de la FNAR en matière de renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU, sous la responsabilité de Jean-Luc Hoguet (pilote) et Bernard Marette • Organisation du dispositif professionnel d'appui à l'action des Associations régionales, sous la responsabilité de Jean-Luc Hoguet • Financement des AR et de la FNAR, et la refonte des Conventions de développement AR/FNAR/Union, sous la responsabilité de Francis Signoret • Convention collective nationale de branche du syndicat professionnel, sous la responsabilité de Paul Jarlier et Noël Roudaut 	En continu
<p>Débats et, si nécessaire, prises de position dans le cadre de l'Assemblée des territoires sur les évolutions législatives et réglementaires qui influent sur l'activité des Associations régionales (projet de loi « Habitat pour tous » lors de l'Assemblée des territoires du 26 avril 2005, Projet de décret sur le conventionnement global lors de l'Assemblée des territoires du 31 mai 2005, ...)</p>	En continu

<p>Organisation d'une Rencontre entre des sénateurs investis sur les questions liées à l'habitat et les présidents d'Associations régionales et les membres du bureau de la FNAR</p> <p><i>Objectifs : échanger sur les évolutions récentes et à venir en matière de logement, et notamment la question de la prise de délégation par les EPCI et les départements, du financement de la politique du logement ou des modalités de relance de la production, notamment en ce qui concerne la mobilisation du foncier.</i></p>	<p>26 janvier 2005</p>
<p>Organisation d'une Rencontre-débat entre les représentants des AR au sein des CESR</p> <p><i>Objectifs : échanger sur la manière dont la question du logement est abordée au sein des CESR, faire le point sur les initiatives déjà engagées ou qui pourraient l'être en ce qui concerne notre secteur professionnel, aborder la question de la présence et la représentation des organismes au sein des conseils.</i></p>	<p>31 mai 2005</p>
<p>Organisation d'un Séminaire de l'Assemblée des territoires</p> <p><i>Objectifs : favoriser la prise de recul sur l'évolution des problématiques territoriales et échanger sur le projet de la FNAR et notamment sur son rôle et sa place au sein du mouvement Hlm</i></p>	<p>2^{ème} semestre 2005</p>
<p>Modification des statuts de la FNAR pour intégrer les changements liés à la nouvelle Convention collective nationale de branche.</p>	<p>Septembre 2005</p>
<p>Développement, en articulation avec l'action de lobbying de l'USH, des relations avec les réseaux d'élus et tout autre partenaire impliqué dans les territoires et l'élaboration des politiques locales de l'habitat</p>	<p>Rencontre Jacques Pélissard (Pdt AMF) le 18 février 2005</p> <p>En continu</p>

1.2 - Organisation et fonctionnement des Associations régionales et de la FNAR

	Échéances
Définition et mise en place des nouvelles Conventions de développement AR-USH-FNAR pour les années 2005-2007	Fin du 1 ^{er} semestre 2005
Poursuite des réflexions sur l'évolution du système de financement des Associations régionales et du financement de la FNAR.	2 ^{ème} semestre 2005
<p>Négociation et accompagnement de la mise en place de la nouvelle Convention collective nationale de branche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Négociation de la Convention collective de branche, de la Grille de qualification et de l'Association de gestion des œuvres sociales UES USH / AR • Modification des statuts de la FNAR pour les adapter au nouveau contexte • Présentation aux Associations régionales (réunion du 26 avril 2005) • Accompagner la mise en œuvre dans les AR de la nouvelle convention collective (règles communes) 	<p>En cours</p> <p><i>Échéance envisagée courant du second semestre 2005</i></p>
Accompagnement de la mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'action professionnelle AR/DLAP/FNAR au service des organismes et procéder à son évaluation régulière	En continu

1.3 - Dossiers prioritaires de l'action professionnelle

Quatre dossiers ont été définis comme prioritaires par les instances du mouvement et de la FNAR.

Les instances de la FNAR seront régulièrement sollicitées et informées de l'action professionnelle mise en œuvre par ou en appui aux Associations régionales. Elles auront à se prononcer sur les points clés des démarches engagées et éventuellement à valider certaines orientations afin de les porter devant les instances de l'Union.

	Échéances
Suivi de la mise en œuvre de l'accord-cadre État-Union sociale pour l'habitat	En cours
Suivi de la mise en œuvre de l'engagement professionnel « Qualité du service rendu aux habitants »	En cours
Suivi des démarches en matière de renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU.	En cours
Suivi de la mise en place de la territorialisation des politiques de l'habitat et de la décentralisation	En cours

2 – ACTIONS LIEES A L'ANIMATION DU RESEAU DES ASSOCIATIONS REGIONALES

2.1 – Structuration du réseau

	Échéances
Accompagnement de la mise en place de la nouvelle organisation de l'action professionnelle de l'Union : <ul style="list-style-type: none">• Information et présentation• Participation à la définition des besoins des Associations régionales et aux moyens pour y répondre• Refonte des groupes réseaux de l'action professionnelle• Participation aux instances de pilotage de la DLAP (Comité de coordination)• Capitalisation et évaluation	En cours 2005
Accompagnement de la mise en place dans les Associations régionales de la nouvelle Convention collective nationale de branche et des outils l'accompagnant (information et explication, diffusions de méthode)	2005-2006
Finalisation et mise en œuvre du Plan de formation pluri-annuel du réseau des personnels des AR (plusieurs actions déjà réalisées : séminaire « Culture professionnelle », séminaire stratégique des directeurs d'AR)	En cours 2005-2007

2.2 – Observatoires & bases d'informations

	Échéances
<p>Dans le cadre du Système d'Information de l'Organisation Professionnelle (SIOP), animation et suivi continu d'outils et supports d'observations et d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observatoires des projets urbains et des opérations ANRU : <ul style="list-style-type: none"> ○ refonte de l'application informatique ; ○ appui aux AR pour la saisie ; ○ mise en place de nouveaux tableaux de bord ; ○ exploitation des données et communication. • Observatoire des interventions des collectivités territoriales en faveur de l'habitat dans les territoires (OICT) : <ul style="list-style-type: none"> ○ adaptation de l'outil ; ○ appui aux AR pour la saisie et l'information des collectivités territoriales ; ○ analyse qualitative des interventions et communication. • Outils de traitement mutualisé des enquêtes EPLS et OPS : <ul style="list-style-type: none"> ○ suivi de la conception et du déploiement en lien avec la Direction des systèmes d'information de l'Union 	En continu
Mise en place d'un dispositif pertinent de suivi de la production et des prévisions dans le cadre du volet logement du Plan de cohésion sociale, en partenariat avec la DGUHC	2 ^{ème} semestre 2005
Mise en place d'un dispositif de capitalisation des actions des Associations régionales dans le cadre de la réorganisation de l'action professionnelle	Été 2005
Réflexion sur la mise en place d'un Observatoire de l'habitat dans les territoires , en lien avec la mise en place de la Territorialisation des politiques de l'habitat.	2 ^{ème} semestre 2005

NB : Ces actions, à l'exception de l'OICT entièrement porté par la FNAR, sont menées dans le cadre de l'action professionnelle du Mouvement, en relation étroite avec la DLAP.

2.3 – Dossiers professionnels prioritaires

Sur chacun des dossiers prioritaires ci-dessous la FNAR développe une démarche d'appui et de suivi en qui consiste principalement en :

- Une explication des enjeux et des points clés aux directeurs d'AR,
- Une analyse des besoins et une articulation avec les services de l'action professionnelle (DLAP),
- Une diffusion régulière d'informations et de méthodes,
- Une participation à la conception d'outils et de méthodes d'accompagnement et de mise en œuvre,
- Le suivi et la capitalisation.

	Échéances
<p>Accompagnement des Associations régionales dans la mise en œuvre de l'engagement professionnel sur la Qualité du service rendu aux habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi des remontées et analyse des synthèses régionales dans la perspective du Congrès Hlm ▪ Contribution à la rédaction de la synthèse nationale ▪ Préparation et suivi des étapes suivantes de l'engagement professionnel : débat régional, communication, élaboration des plans d'actions, ... ▪ Appui à la préparation et à l'animation d'un séminaire de l'action professionnelle 	En cours
<p>Accompagnement des Associations régionales dans la prise en charge au niveau local des dossiers de Renouvellement urbain, notamment dans le cadre de l'ANRU :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi de la mise en œuvre opérationnelle des projets ▪ Adaptation du dispositif d'action professionnelle d'appui ▪ Actualisation des données relatives aux dossiers ANRU dans l'Observatoire des projets urbains (OPU) et exploitation ▪ Appui à la préparation et à l'animation d'un séminaire de l'action professionnelle 	En cours

<p>Accompagnement des Associations régionales sur le dossier de la territorialisation des politiques de l'habitat et de la décentralisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi des évolutions et définition des besoins ▪ Production d'outils et de méthodes en lien avec la Délégation des Relations Institutionnelles et du Partenariat (DRIP) et la Délégation à l'action professionnelle (DLAP) ▪ Animation de l'Observatoire des Interventions des collectivités territoriales en faveur de l'habitat (OICT) 	<p>2^{ème} semestre 2005</p>
<p>Accompagnement des Associations régionales dans la mise en œuvre de l'accord-cadre État-Union dans les territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Production d'outils et de méthodes à destination des Associations régionales (en lien avec la DLAP) ▪ Mise en place d'un dispositif de suivi interne et externe ▪ Élaboration d'un outil de suivi de la production ▪ Représentation au sein des instances internes et externe de suivi de la mise en œuvre 	<p>En cours</p>
<p>Accompagnement des Associations régionales dans la mise en place de la décentralisation du Fonds d'intervention (FILLS) et dans la mise en place de la nouvelle application de gestion informatisée.</p>	<p>2^{ème} semestre 2005 / Année 2006</p>

Sous réserve de l'avancement des évolutions législatives et réglementaires :

Préparation des Associations régionales à la mise en œuvre du Conventionnement global (en attente du décret d'application de la Loi relative aux Libertés et responsabilités locales).	2 ^{ème} semestre 2005 / Année 2006
Préparation des Associations régionales à la mise en œuvre des aspects territoriaux de la future Loi « Habitat pour tous » (reform de la Vente Hlm, Accords collectifs et Plans départementaux pour le logement des personnes défavorisées, droit au logement).	2 ^{ème} semestre 2005 / Année 2006
Préparation des Associations régionales à la mise en place du formulaire unique, du fichier commun et du guichet unique de la demande (en attente de l'ordonnance en cours de préparation)	2 ^{ème} semestre 2005 / Année 2006
Préparation des Associations régionales à la relance de la Politique de la Ville (si cette orientation est con,firmée par le ministre)	2 ^{ème} semestre 2005 / Année 2006

2.4 – Représentation / Communication FNAR

	Échéances
Organisation de la présence de la FNAR et des Associations régionales lors du Congrès Hlm de Nantes .	En cours
Refonte du site Internet de la FNAR , afin d'en faire non seulement un lieu de présentation de la FNAR et des Associations régionales, mais aussi un portail d'accès à de l'information professionnelle et aux sites et outils développés par les AR.	Été 2005

3 - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS

3.1 - La préparation et le suivi des travaux des instances de la fédération

	Échéances
Préparation de l' Assemblée générale ordinaire	31 mai 2005
Préparation de l' Assemblée générale extraordinaire (adhésion à la Convention collective nationale de branche et modification des statuts)	Septembre 2005
Préparation et suivi des travaux de l' Assemblée des territoires et du Bureau	Environ 5 AT / an Environ 4 Bureaux / an
Préparation et animation d'un Séminaire de l'Assemblée des territoires	Automne 2005 ?
Préparation et suivi des travaux des commissions et des délégations : Commission de financement et délégations Décentralisation, Qualité de service, Renouvellement urbain, Convention collective, Organisation du dispositif d'action professionnelle.	En continu

3.2 - L'animation professionnelle du réseau des Associations régionales

L'animation du réseau des Associations régionales sous-tend pour l'équipe de la FNAR un temps de travail et d'échanges réguliers avec les responsables et les conseillers techniques de la Délégation à l'action professionnelle (DLAP). A ce titre la FNAR participe de manière permanente au Comité bi-mensuel de coordination de l'action professionnelle ainsi qu'à tous les groupes de travail thématiques existants.

	Échéances
Préparation, animation et suivi des Comités d'action régionale (CAR) regroupant tous les directeurs.	un par mois
Préparation, animation et suivi des Séminaires des directeurs	Deux séminaires par an
Animation et comptes-rendus des téléréunions hebdomadaires des directeurs	Une par semaine
Préparation des séminaires de l'action professionnelle sur les thèmes de la Décentralisation (8 juin 2005), du Renouveau urbain (automne 2005) et la Qualité du service rendu aux habitants (automne 2005)	Deux/trois séminaires par an
Création d'un site web de la FNAR permettant de mettre en ligne les outils développés à l'attention des Associations régionales, des organismes, et des partenaires de la FNAR.	Été 2005
Gestion et animation des outils intranet mis en place entre la FNAR et les AR : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forum de la FNAR, ▪ Observatoire des interventions des collectivités territoriales, ▪ Base Valorisation des actions des AR, ▪ Observatoire des projets urbains, ▪ Suivi de la relance de la production 	En continu

BUDGET DE LA FNAR POUR L'ANNEE 2005

Budget de la FNAR 2005

- Présentation -

Le budget de la FNAR pour 2005 est présenté avec un léger résultat prévisionnel de 5 K€.

Ces principales caractéristiques sont les suivantes :

1 - Au niveau des recettes

Elles sont en forte augmentation (+134 K€) à 746 K€, en raison :

- Du retour vers la FNAR de l'intégralité de la participation de l'Union (457 K€ en 2005 contre 313 K€ en 2004) ;
- Une légère augmentation des cotisations des Associations régionales (+2%) ;
- Une forte augmentation des autres produits, essentiellement le remboursement par Habitat Formation d'une partie des dépenses engagées par la FNAR au titre du Plan de formation des personnels des Associations régionales, et le remboursement par l'Union des dépenses engagées pour les séminaires de l'action professionnelle.

Pour la troisième année consécutive, le retour vers le budget de la FNAR d'une partie de la Dotation à l'action régionale diminue encore, n'atteignant plus que 37 K€ en 2005 (contre 124 K€ en 2002).

2 - Au niveau des dépenses

Elles augmentent de 106 K€ pour atteindre 745 K€, avec les principales évolutions suivantes :

- L'augmentation du poste « salaires et charges », « loyers » et « services Union » en raison de la création d'un quatrième CDI au sein de l'équipe.
- La mise en œuvre du Plan de formation des personnels des Associations régionales (75 K€) ;
- La prévision d'une dépense substantielle pour le Séminaire/AG du 8/9 novembre 2005.

A l'inverse, les frais de sous-traitance diminuent nettement et il est espéré que les frais de recrutement des directeurs d'AR pourront être contenus dans l'enveloppe budgétaire envisagée.

Budget prévisionnel FNAR 2005

	2005 Prévisionnel	2004 Réalisé	2003 Réalisé	2002 Réalisé	Commentaires sur budget prévisionnel 2005	
1 - RECETTES						
Cotisations fédérales	150,00	146,70	148,47	9,90	Augmentation cotisations AR 2% Retour prélèvement USH sur budget FNAR Nouvelle diminution après celles de 2003 et 2004 Plan formation (55 K€), Plan d'investissement Observatoire territ. (20 K€) et séminaire profess. (10 K€), soirée congrès	
Participation de l'Union	457,29	312,64	301,77	428,77		
Vente Revues	10,00	9,51	9,30	14,22		
Dotations à l'action régionale	37,00	74,00	123,93	73,94		
Produits exceptionnels	0,00	0,69	0,00	31,30		
Autres Produits	92,00	68,44	6,49	1,48		
Total recettes	746,29	611,98	589,96	559,60		
2 - CHARGES						
2.1 - Salaires et charges salariales						
Salaires	187,40	152,38	154,98	160,31	Detail : - 3 personnes plein temps en CDI sur l'année : JM PARIS, P SCIBERRAS, I LEMAIRE. - 1 personne plein temp en CDI sur 7 mois (à partir de juin 2005) : M DROUZAI. Arrêt subvention ARTT	
Ch. Sociales	119,00	98,46	97,15	98,93		
Tickets restaurant	4,22	3,58	4,74	5,29		
Aides de l'Etat	0,00	-2,21	-3,31	-4,68		
Formation complémentaire	2,25	0,00	0,00	0,52		
Intérim	0,00	0,00	0,00	2,10		
Sous-total	312,87	252,21	253,56	262,47		
2.2 - Charges diverses des fonctionnements						
Loyers	88,97	65,40	74,91	64,81	Bailleur Union Sociale pour l'Habitat (yc bureau supplémentaire à prévoir second semestre) Dont facturation prestations DSI (20 K€) Dont achat revues et mises à jour NOTES pour les AR (refacturées). Location matériels à l'Union Dont abonnements (une partie refacturée aux AR) Dont appels en région, abonnement permanent téléunion Dont soirée Congrès 7K€ et plaquette Congrès 8K€ Dont déplacements en région (environ 2 déplacements avion/train par semaine) Coût des réunions FNAR (CAR, CF, Bureau, etc.) Frais Président FNAR, représentants Comité exécutif (sf M DELEBARRE) et CECODHAS (J VIDAL) Dont CECODHAS	
Services Union	36,81	36,63	36,63	14,30		
Fournitures administratives	5,00	14,67	3,62	12,31		
Courses	0,30	0,14	0,01	0,00		
Maintenance	1,00	0,41	1,19	0,32		
Impressions Photocopies Revues	30,00	29,67	13,68	15,22		
Téléphone	20,00	17,90	17,88	22,49		
Relations extérieures	15,00	7,05	4,61	6,13		
Frais Mission	20,00	20,05	13,92	15,86		
Frais Réception	15,00	12,11	15,91	22,42		
Frais non salariés	15,00	14,74	11,80	11,33		
Cotisations	7,00	6,91	1,10	1,10		
Abonnements & divers	3,00	5,99	1,98	-0,56		
Sous-total	257,08	231,67	197,24	185,71		
2.3 - Organisation de réunions et séminaires						
Assemblées générales FNAR	25,00	6,44	1,49	0,00		Séminaire/AG des 8/9 novembre 2005 Journée du 26 avril Financement Convention des personnels Congrès USH Pays-de-la-Loire Séminaire décentralisation (juin 2005), Qualité service (automne 2005) Non compté. Toulouse. Prise en charge dans le Plan de formation. Lieu à préciser. Prise en charge FNAR location salle. Pas prévue en 2005 300 jours stagiaires en 2005 + locations salles et infrastructure (yc Séminaire directeurs de Toulouse)
Séminaires ou réunions Présidents/Directeurs	1,60	0,00	0,00	1,44		
Participation USH Pays-de-la-Loire Congrès	5,00	0,00	0,00	0,00		
Séminaires action professionnelle	10,00	11,70	0,00	0,00		
Séminaire des directeurs (printemps)	0,00	3,46	1,20	3,35		
Séminaire des directeurs (automne)	7,00	0,00	3,06	2,11		
Journée des personnels des AR	0,00	12,50	0,00	4,34		
Plan de formation des AR	75,00	32,50	0,00	0,00		
Observatoires (OICT, OPU)	6,00	0,00	5,02	7,35		
Sous-total	129,60	66,60	10,77	18,58		
2.4 - Autres charges de fonctionnement						
Sous-traitances	15,00	31,49	15,21	59,91	Dont site web 10K€	
Frais recrutement	25,00	40,79	0,00	7,22		
Amortissements	5,00	5,20	6,34	7,81		
Reversement cotisations UNION	0,00	9,90	9,90	9,90		
Provisions pour risques	0,00	1,50	3,26	0,00		
Sous-total	45,00	88,89	34,71	84,85		
Total charges	744,55	639,36	496,28	551,61		
Produits Financiers	3,24	3,33	2,69	1,37		
Charges Financières	0,00	0,00	0,02	7,30		
RÉSULTAT	4,98	-24,05	96,35	2,06		

COTISATIONS 2005

Cotisations 2005

1 – Cotisation des membres actifs

Pour 2005, il est proposée que la cotisation des membres actifs soit calculée selon les modalités suivantes :

- Répartition au prorata de la Dotation à l'action régionale et de l'apport CGLLS reçus par chaque Association régionale (idem 2004, en intégrant l'apport CGLLS) ;
- Montant global de cotisation arrondi à 150 K€ (au lieu de 145 K€ en 2004).

2 – Cotisation des membres associés

Comme en 2004, il est proposé que la cotisation des membres associés soit de **1 500 €** en 2005.

Seule l'USH Outre-mer bénéficie du statut de membre associé mis en place dans le cadre des nouveaux statuts de la FNAR.

Cotisations 2005 des membres actifs à la FNAR

<i>en €</i>	Dotation à l'action régionale et apport CGLLS 2005		Répartition des cotisations par AR au prorata des dotations reçues		
	Montant	% du total national	Rappel 2004	Proposition 2005	Évolution 2004/2005
Alsace	133 676	3,88%	5 643	5 826	3,25%
Aquitaine	151 292	4,40%	6 184	6 594	6,63%
Auvergne	128 158	3,72%	5 643	5 586	-1,01%
Bourgogne	128 353	3,73%	5 643	5 594	-0,86%
Bretagne	160 444	4,66%	6 770	6 993	3,29%
Centre	134 555	3,91%	4 785	5 865	22,56%
Champagne-Ardenne	127 767	3,71%	5 643	5 569	-1,31%
Franche Comté	126 595	3,68%	5 643	5 518	-2,22%
Ile de France	407 979	11,85%	16 929	17 782	5,04%
Languedoc Roussillon	143 589	4,17%	5 643	6 258	10,91%
Limousin	123 617	3,59%	5 643	5 388	-4,52%
Lorraine	145 319	4,22%	6 556	6 334	-3,39%
Midi Pyrénées	146 950	4,27%	5 787	6 405	10,67%
Nord Pas de Calais	219 204	6,37%	9 765	9 554	-2,16%
Basse Normandie	129 818	3,77%	5 643	5 658	0,27%
Haute Normandie	131 283	3,81%	5 643	5 722	1,40%
Pays de Loire	201 220	5,85%	8 863	8 770	-1,04%
Picardie	133 383	3,88%	5 643	5 814	3,02%
Poitou Charente	128 890	3,75%	4 767	5 618	17,84%
PACA Corse	203 610	5,92%	8 602	8 874	3,17%
Rhône Alpes	235 807	6,85%	9 765	10 278	5,26%
Total AR :	3 441 511	100,00%	145 203	150 000	
FNAR	37 000				
Total AR + FNAR :	3 478 511				